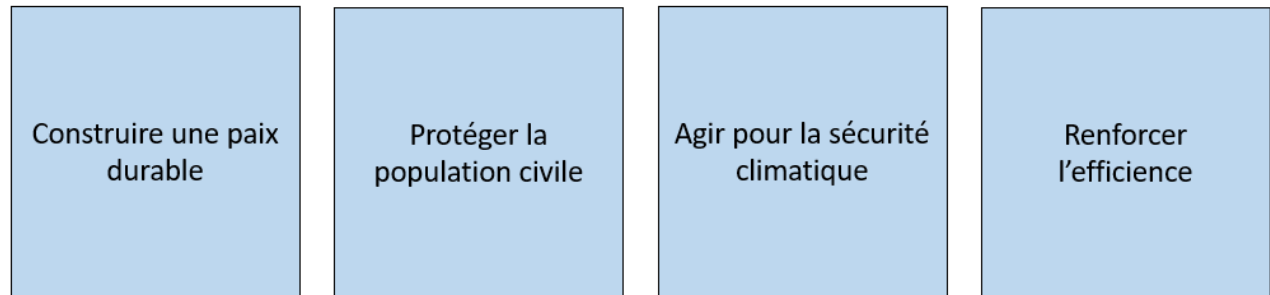




## Priorités de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023/2024



### 1. Contexte

L'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) est en grande partie prédéfini. Il se compose à 80% de discussions spécifiques à un pays ou à une région et à 20% de thèmes transversaux. Les priorités thématiques concernent donc en premier lieu ces dernières. A l'instar d'autres pays, le Conseil fédéral n'a volontairement pas choisi de priorités géographiques. Il faut souligner qu'il est impossible de prévoir comment la situation évoluera dans les différents contextes en 2023 et 2024. La définition de priorités ne signifie pas que la Suisse laisse d'autres sujets de côté. Conformément à sa stratégie de politique étrangère 2020-2023, notre pays vise un engagement crédible au sein du CSNU - et ce sur l'ensemble de l'agenda, notamment dans les affaires quotidiennes relatives aux différents contextes géographiques. Les priorités suisses intègrent également les droits de l'homme ainsi que le lien étroit entre ces derniers et la paix et la sécurité tel que souligné dans des lignes directrices sur les droits de l'homme édictées pour la période 2021-24. Dans ce sens, la Suisse s'engagera au sein du CSNU de manière générale pour renforcer la coopération et le flux d'informations avec les institutions et les mécanismes des Nations unies en matière de droits de l'homme à Genève. L'accent sera mis sur le Conseil des droits de l'homme, principal organe de l'ONU compétent en la matière et qui est doté d'un mandat explicite.

### 2. Quatre priorités pour le CSNU

#### **Priorité 1 : Construire une paix durable (*Building sustainable peace*)**

Le nombre de conflits armés est à son niveau le plus haut. La prévention des conflits est donc une préoccupation majeure des Nations unies. Le CSNU doit également jouer son rôle dans la prévention de l'éclatement, de la poursuite ou de la reprise des conflits. Il convient à cet égard : (i) de s'attaquer aux causes des conflits (notamment l'absence d'État de droit et de participation politique, aux violations des droits de l'homme, au lien avec la dégradation de l'environnement et au changement climatique) ; (ii) d'aider les parties au conflit à mettre fin aux hostilités et (iii) de prévenir la reprise des violences par des mesures de réconciliation. Par ailleurs, la prévention des conflits est moins coûteuse que la résolution des conflits par des moyens militaires. Le respect des droits de l'homme et en particulier la protection des minorités ainsi que la participation équitable des femmes dans les processus de paix (agenda "Femmes, paix et sécurité") sont essentiels à cet égard. La Suisse affiche des résultats remarquables en matière de promotion de la paix et de prévention des conflits et s'engage en faveur de la résolution des conflits ("Accountability"). Elle est en outre appréciée en tant que médiatrice crédible et neutre. De plus, elle possède une expertise importante en matière de maintien de la paix, de contrôle des armements et de désarmement. Sa crédibilité est reconnue dans le monde entier.

## **Priorité 2 : Protéger la population civile (*Protecting civilians*)**

La Suisse s'engage traditionnellement pour un plus grand respect et un renforcement du droit international humanitaire. Ces valeurs vont de pair avec sa longue expérience dans l'aide humanitaire ainsi que son engagement pour la protection des populations civiles dans les conflits. La sécurité alimentaire est un élément central de cet engagement. Moins la population civile est protégée, plus la recherche de solutions politiques est difficile. Les droits de l'homme et les droits des minorités sont également indispensables, tout comme l'est la protection des réfugiés dans les régions en conflit. La protection de la population civile est un impératif humanitaire. La Suisse possède une grande expertise dans ce domaine, en s'engageant par exemple pour la garantie de l'accès humanitaire, pour des exceptions humanitaires en cas de sanctions ou encore pour la collecte de preuves en cas de violations. En outre, elle milite depuis longtemps en faveur de l'État de droit et soutient les travaux de la Cour pénale internationale. La longue tradition humanitaire de la Suisse est reconnue dans le monde entier. Le siège du CICR et les Conventions de Genève contribuent à garantir la visibilité de la Genève internationale.

## **Priorité 3 : Renforcer l'efficacité (*Enhancing effectiveness*)**

Il est dans l'intérêt de la communauté internationale et de la Suisse que le CSNU soit le plus efficace possible et bénéficie d'un large soutien. C'est pourquoi la Suisse s'engage déjà depuis une quinzaine d'années pour plus de transparence, de responsabilité et d'implication des non-membres dans le travail du CSNU. L'initiative intitulée "Méthodes de travail du CSNU" traite notamment de la manière dont le Conseil gère ses affaires (processus, culture du débat, répartition du travail, collaboration avec d'autres organes et acteurs, etc.) Elle influence ainsi la formation et les procédures de décision du CSNU et constitue un contrepoids à la suprématie conférée aux membres permanents par leur droit de veto. Dans l'esprit de la mise en œuvre de la motion Marty (2009), la Suisse s'engagera également en faveur d'un ancrage institutionnel plus fort de l'ombudsperson dans le système de sanctions de l'ONU. De meilleures garanties procédurales permettent de renforcer l'efficacité des sanctions prononcées par le Conseil de sécurité et par conséquent sa crédibilité. Il est essentiel de préserver autant que possible la coopération multilatérale et la capacité d'action de l'ONU ainsi que du CSNU. L'engagement en faveur de l'amélioration des méthodes de travail contribue à remplir ces objectifs. Les efforts de réforme ont valu à la Suisse une grande reconnaissance internationale ces dernières années. Elle doit poursuivre ce travail lors de son mandat au sein du CSNU.

## **Priorité 4 : Agir pour la sécurité climatique (*Addressing climate security*)**

Le changement climatique est sans doute considéré comme le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée. Le lien entre le changement climatique et la sécurité humaine est une question qui sera amenée à gagner en importance à mesure que les conséquences du changement climatique s'aggraveront. Le CSNU aborde régulièrement ce lien dans le cadre de débats ouverts et lors de discussions sur des contextes nationaux, et ce même si certains de ses membres permanents s'opposent à la reconnaissance de la compétence du CSNU en la matière. « Climat et sécurité » est un sujet d'actualité qui suscite l'intérêt tant au niveau national qu'international. Le traitement de ce thème est possible notamment lorsqu'il concerne des situations de conflit concrètes au niveau géographique. Sur ce sujet également, La Suisse possède une expertise précieuse qu'elle peut partager au sein du CSNU.